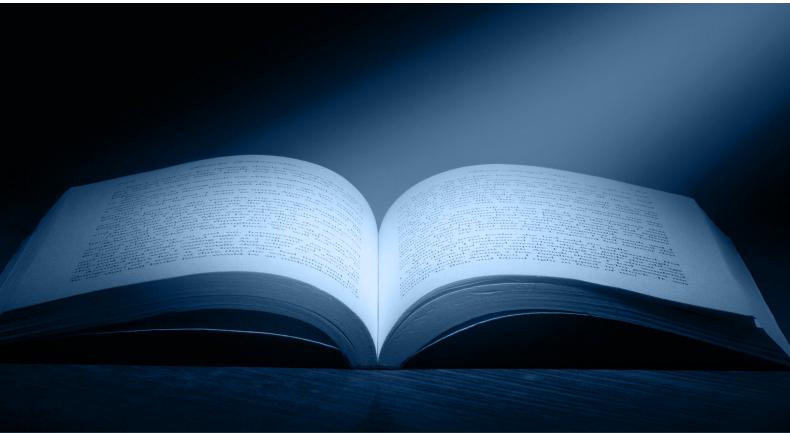


SNAM GROUPE



POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

SOMMAIRE



PRÉAMBULE

ENGAGEMENT SOCIAL ET ÉTHIQUE



- Recrutement éthique
- Diversité, équité et inclusion
- Travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains
- Diversité, Discrimination et Harcèlement
- Droits de l'Homme des parties prenantes externes

DEVELOPPEMENT DES EMPLOYÉS



- Gestion des carrières et formation
- Conditions de travail
- Santé et sécurité

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



- Droits à la terre, aux forêts, l'eau et lutte contre l'expulsion forcée
- Utilisation de forces de sécurité privées ou publiques

PRÉAMBULE



Dans le cadre de la Politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), SNAM Groupe s'engage dans une logique de développement durable et d'amélioration en choisissant de mettre en place une **POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES.**





Diversité, équité et inclusion

SNAM Groupe accorde une forte importance aux collaborateurs de l'entreprise sur les principes suivants : diversité, équité et inclusion.

Diversité: les collaborateurs proviennent de tous les horizons. Aucune sélection n'est faite sur l'âge, la couleur, le sexe.

Equité: l'entreprise met à disposition les moyens nécessaires afin d'exécuter les missions qui sont attribuées à chaque salarié tout en préservant sa sécurité.

Inclusion: les collaborateurs sont intégrés dans des groupes de travail afin partager les expériences personnelles et ainsi faire bénéficier l'ensemble du groupe des acquis.





Diversité, Discrimination et Harcèlement

Le Groupe SNAM entend appliquer une **Politique** des Ressources Humaines équitable et conforme aux lois.

Il garantit à ses collaborateurs et à ses parties prenantes un environnement de travail qui exclut toute forme de discrimination ou harcèlement.

Il entend également traiter tous ses collaborateurs, quel que soit leur niveau hiérarchique, avec respect et équité afin de promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi.

Ceci permettra de maintenir au sein du Groupe une culture fondée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.









SNAM Groupe s'engage à respecter les conventions internationales et porte une attention toute particulière pour s'assurer que les droits fondamentaux du travail sont respectés, notamment l'élimination de :

- toute forme de travail dissimulé, forcé ou obligatoire tel que l'esclavage moderne (esclavage, servitude et le travail forcé ou obligatoire et la traite des êtres humains).
- l'abolition effective du travail des enfants.

La gestion des ressources humaines ainsi que les relations entre les collaborateurs, sont fondées sur les principes de confiance et de respect mutuels, avec le souci de traiter chacun en toute dignité. Toute utilisation de jeunes travailleurs pour la réalisation d'activité dans l'entreprise en dehors de celles s'intégrant dans l'éducation de l'enfant, par l'intermédiaire de stages et/ou d'apprentissages est interdite.



Droit de l'Homme des parties prenantes externes

SNAM Groupe demande à ses clients dans les **Conditions Générales de Vente**, associées à tout contrat, de :

- rester en parfaite conformité avec la norme ISO 26000 relative à la RSE, les lois et règlements applicables au Contrat et, notamment, ceux relatifs aux libertés et droits fondamentaux de la personne, aux réglementations sociales et du travail ou environnementales, à la lutte contre le travail dissimulé, à la lutte contre la corruption, que ceux-ci soient de dimension conventionnelle (accords d'entreprises, de branches, conventions collectives), nationale, européenne ou internationale;
- ne pas faire usage des Produits à des fins illicites, de manière générale.

Par ailleurs, les minorités et peuples autochtones qui pourraient faire partie de SNAM Groupe ont le droit de participer pleinement à la vie culturelle, religieuse, sociale, économique et publique dans leur sphère privée.





Recrutement éthique



SNAM Groupe réalise des recrutements en se focalisant sur l'adéquation postecompétences, la motivation du candidat et ce, dans le respect de la personne tout en visant à **garantir l'égalité des chances.**



Gestion des carrières et formation

SNAM Groupe a mis en place un système de suivi de la gestion des carrières du personnel via la réalisation d'entretiens individuels au moins une fois par an pendant lequel le collaborateur et son manager échangent sur les qualités reconnues, les réalisations et initiatives positives, les difficultés rencontrées, ainsi que les axes d'amélioration.

Cet entretien est complété tous les deux ans par un entretien professionnel pendant lequel le collaborateur exprime les actions de formation réalisées et les évolutions prévisibles à court ou moyen terme dans l'entreprise.

Un comité Ressources Humaines se réuni au moins une fois par an, piloté par le responsable RH, afin d'identifier les potentiels de l'entreprise. La priorité est donnée à la promotion interne avec la publication des postes à pourvoir dans les entreprises du Groupe.

Enfin, le Groupe est en relation avec les écoles et centres d'apprentissage locaux afin d'identifier les potentiels futurs collaborateurs des entreprises.









Les établissements de SNAM Groupe sont situés en France, Etat Membre de l'Union Européenne. L'entreprise se doit de respecter le code du travail. La rémunération des collaborateurs intègre les salaires et avantages sociaux ainsi que les prestations de retraite et autres composants.

Les horaires et jours de travail sont connus de chaque employé et les éventuelles heures supplémentaires sont payées ou récupérées.

Enfin, l'entreprise dispose d'une Commission de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT). Cet organe permet de remonter les suggestions d'amélioration, les questions, les éventuelles réclamations en provenance de toute entité de l'entreprise.



Santé et Sécurité des employés

Les activités de SNAM Groupe peuvent amener les salariés à exercer dans des environnements dangereux. Afin de préserver la santé physique et mentale et la sécurité des personnes exposées, plusieurs actions et moyens sont mis en place :

- Communication et campagnes de sensibilisation sur les risques et les moyens de prévention,
- Mise à disposition des Equipements de Protection Individuelle (EPI) dont la maintenance est assurée par les équipes techniques,
- Suivi médical de chaque salarié exposé afin d'identifier l'éventuelle présence d'éléments pouvant porter atteinte à la santé.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Utilisation de forces de sécurité privées ou publiques



SNAM Groupe en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement et dont certains sites sont classés SEVESO, peut faire appel à des forces de sécurité afin de protéger les personnes et les installations.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Droits à la terre, aux forêts et à l'eau et lutte contre l'expulsion forcée

SNAM Groupe partage les valeurs des Droits à la terre, aux forêts et à l'eau et celles relatives à la lutte contre l'expulsion forcée afin que les peuples puissent bénéficier de la terre et des ressources naturelles qui sont des biens communs.





© Photos Pixabay.com ou Pexels.com





